

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTEE PAR L'EPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 903 DE L'OREE DE LA BRIE

Bases exonérées sur délibération :

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente :

Bases prévisionnelles d'imposition : 0

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
-	-	-	-

A EVRY, le 15 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
LAURENT FOURQUET

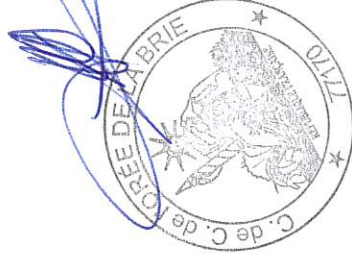
A , le , le

Le Préfet

A B C A , le 06/04/2023

Le Président

JEAN CAVOCETTE



A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE PERCUE PAR L'EPCI EN LIEU ET PLACE D'UN SYNDICAT MIXTE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 903 DE L'OREE DE LA BRIE

POUR LE SYNDICAT : 006 S.M. VALLEE YERRES ET SENARTS

Bases exonérées sur délibération : 0

Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>

Coefficient : >>>>>>>>

Bases définitives de l'année précédente : 5 578 089

Bases prévisionnelles d'imposition : 5 963 220

I-COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	5 963 220	5%	298 161

A EVRY, le 15 mars 2023

Le Directeur Départemental des Finances Publiques,
LAURENT FOURQUET

A , le ,

Le Préfet,

A BA , le 06/04/2023

Le Président,

JEAN CAVIOCTTE



ETAT ANNEXE DETAILLE SUR LES BASES PREVISIONNELLES PAR ZONE INTERCOMMUNALE DE PERCEPTION
III- COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 903 DE L'ORREE DE LA BRIE

1259 TEOM - P

Zone Intercommunale de Perception	COMMUNES	Zone Infra Communale	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES
ZONE UNIQUE	631 VARENNES JARCY	P	5 963 220